

Cédric BONZOM

14/05/24 20:52

Enquête publique - DESSERTTE DE LUCON : remarques de M. BONZOM

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

Objet : observation pour l'enquête publique – Desserte de Luçon : M. BONZOM

A l'attention expresse du commissaire enquêteur

Bonjour Monsieur,

Concernant ce projet, il me semble effectivement nécessaire qu'une déviation soit réalisée pour les deux communes de Saint Jean de Beugne et de Sainte Gemme la plaine cependant je suis en désaccord concernant le choix d'une 2x2 voies et surtout de la limitation à 110 km/h sur cette axe qui passe à moins de 100 mètres des habitations.

Il semble aberrant que le choix d'une vitesse sur cette axe soit de 110 km/h car :

1. D'un point de vue des nuisances sonores, je pense que l'étude n'est pas complète (nombre de dispositif de mesure, prise en compte des vents dominants dans l'estimation des futures nuisances ...) et qu'elle ait été sous-évaluée. Une limitation à 80-90 km /h serait beaucoup plus adapté surtout que la plupart des autoroutes urbaines s'inscrivent dans cette logique (exemple : La roche sur yon : 90KM/h, Angers : 90 KM/H , Tours : 90km/H, etc...) . Serait-ce considérer les habitants de vos campagnes de citoyen de seconde zone et leur infliger une nuisance rejetée par les citadins ?
2. D'un point de vue écologique, une limitation à 80/90 serait plus appropriée car elle permettrait moins de pollution et de nuisance pour un gain de temps quasi identique sur cette portion comparée à une vitesse plus élevée (110).
3. D'un point de vue sécurité routière, toutes les campagnes vont dans le sens d'une baisse de vitesse afin de limiter la mortalité et le taux d'accident sur nos routes et de ce point de vue la Vendée n'étant pas le meilleur élève pourquoi ne pas rester raisonnable et se donner le plus de chance d'améliorer nos chiffres alarmants dans ce domaine .

Le simple fait d'éviter les deux traversées de villages suffira à fluidifier la circulation et évitera le phénomène d'entonnoir au rond-point de st Hermine dans le cas d'une 4 voies.

Cordialement
Cédric BONZOM